

Formation Acteur PRAP IBC

Prévention des risques liés à l'activité physique - industrie, BTP, commerce et activités de bureau. Programme fondé sur les documents officiels INRS / Assurance maladie - Risques professionnels.

Durée 14 heures - 2 jours	Modalité Présentiel	Effectif 10 participants maximum
Public Salariés, opérateurs et agents IBC	Certification Acteur PRAP IBC	Validité 24 mois

Objectif de formation

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau.

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité des améliorations d'ordre technique, organisationnel ou humain.

Contenu

- Situation de travail, danger, situation dangereuse, risque et dommage.
- Accidents du travail et maladies professionnelles : conséquences humaines et économiques.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Atteintes de l'appareil locomoteur : lombalgies, troubles musculosquelettiques, etc.
- Facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement physique.
- Observation et analyse d'une situation de travail.
- Identification des risques liés à l'activité physique.
- Propositions d'amélioration et remontée d'informations.
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances et mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié. La formation s'inscrit dans une logique de formation-action.

Conditions de réussite

L'INRS précise qu'il est essentiel que la structure soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Il est également recommandé que le dirigeant ou son représentant maîtrise les compétences nécessaires en prévention pour soutenir les actions proposées par les acteurs PRAP.



Évaluation et certification

La formation est assurée par un formateur PRAP IBC certifié rattaché à une entreprise ou un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Les participants ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à l'évaluation certificative des compétences reçoivent le certificat national « Acteur PRAP IBC », valable 24 mois.

Maintien et actualisation des compétences

Pour prolonger la validité du certificat, l'INRS recommande une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP IBC » d'une durée de 7 heures, avec évaluation certificative des compétences.

Public

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau exposés aux risques liés à l'activité physique.

Prérequis

Aucun prérequis individuel n'est indiqué dans la fiche officielle INRS. L'engagement de la structure dans une démarche de prévention constitue toutefois une condition de réussite de la formation.

Organisation

Durée : 14 heures en présentiel, soit 2 jours.

Effectif : 10 participants maximum par groupe.

Lieu : dans les locaux du client ou dans une salle adaptée à l'analyse de situations de travail et aux mises en situation.

Tarif : sur devis.

Références officielles

INRS - fiche PRAP-IBC 003 « Devenir acteur Prap IBC » et document de référence du dispositif PRAP en vigueur.

Formation certifiante PRAP IBC

Le certificat est délivré dans le cadre du dispositif national PRAP par l'intermédiaire d'une entité habilitée, sous réserve de la validation des compétences.